

Séquence 4 : Des services d'utilité sociale, des emplois solidaires, une richesse mieux partagée.

Intervenants

Ouvrant la réflexion sur le thème « Entreprendre autrement », cette séquence avait pour objectif de donner une visibilité aux relations entre les politiques publiques et l'ESS.

Animateur : Hervé Gouil

Conférencier : Jean-François Draperi (CNAM - Conservatoire national des arts et métiers)

Élus : Annick Boursier (Nantes Métropole), Alain Yverniaux (Rennes Métropole et CR Bretagne), Fabienne Renaud (CR Pays de la Loire)

Acteurs : Gérard Charbonnier (COORACE, CRES - Chambre régionale de l'économie sociale), Hubert Durand (URSCOP - Union Régionale des SCOP), Jo Deniaud (Mutuelles Atlantique), Jean Brouard (USGERES - Union des syndicats et groupement d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale), Jean Relais (MHT - Maison des Hommes et des Techniques)

Partenaire : Marcel Gicquel (Caisse des dépôts)

Introduction : Historique des interactions entre politiques publiques et ESS

Jean-François Draperi identifie trois phases de développement de l'économie sociale et solidaire : une période de constitution (1850-1900), d'institutionnalisation (1900-1950), puis de banalisation par l'action de la régulation marchande avant l'impulsion d'un nouveau projet porté par quelques leaders à partir des années 1970.

Les structures de l'ESS sont issues d'un creuset commun, surgi au milieu du 19^e siècle, et conçu comme une alternative à l'essor du capitalisme. Ce sont à l'origine des groupements de personnes s'associant selon un principe fondamentalement moderne : celui de l'unification de la personne détenant le pouvoir politique et économique dans l'entreprise. Le volontariat, l'égalité des voix et la solidarité entre les membres en sont les principes fondamentaux. Ces groupes sont le plus souvent des coopératives de production ou des communautés d'entraide, de prévoyance et de défense. À partir du début du 20^e siècle, l'État commence à légiférer pour attribuer un statut protégé à ces groupements de personnes. Cette position originale de l'économie sociale et solidaire constitue peu ou prou le soubassement de l'État providence à partir de 1945.

Les enjeux actuels

Les mouvements coopératifs, mutualistes, syndicaux et associatifs ont connu des destinées différentes jusque vers 1970, époque à laquelle émerge à nouveau un projet d'économie sociale et solidaire. Nous vivons actuellement une période d'effervescence, à tel point que les acteurs semblent bousculés par l'attente forte de la société à l'égard de l'ESS. À l'origine, l'autonomie des structures était un principe essentiel. L'hybridation des ressources de la nouvelle ESS les place dans une posture plus dépendante vis-à-vis des pouvoirs publics.

Marcel Gicquel, représentant la Caisse des dépôts, souligne que les excès financiers de

l'économie libérale créent un appel d'air technique pour l'ESS. Si l'ESS est fondamentalement a-capitaliste, précise J.-F. Draperi, elle ne se présente pas pour autant comme une alternative à l'économie de marché. Elle constitue plutôt un prolongement des activités artisanales et familiales, parce qu'elle partage avec les TPE des préoccupations identiques d'inscription de l'activité dans le territoire, de création de lien social, de qualité de vie et de conditions de travail.

II - Table ronde

Ce que les acteurs souhaitent valoriser

Les structures de l'ESS sont avant tout des sociétés de personnes, qui se donnent des règles plus justes et solidaires pour vivre et travailler ensemble. Pour Hubert Durand, président de l'Union régionale des Scop, les coopératives proposent un modèle de démocratie participative et une culture de partage du résultat qui doivent essaimer dans la société. Le maillage du territoire et la proximité sont créateurs de lien social. L'utilité sociale des structures de l'ESS n'est plus à démontrer : comme le souligne Gérard Charbonnier, celle-ci est déjà reconnue puisque l'ANPE adresse au COORACE les personnes en difficulté. Leur positionnement original, entre l'économie de marché et l'État, doit être mieux identifié, pour ne pas confondre le service au public qu'elles proposent et le service public, qui reste de la compétence de l'État et des collectivités.

Les attentes envers les élus : reconnaissance et soutien

La volonté d'être reconnus comme des acteurs économiques à part entière et des négociateurs est manifeste. Si certains s'estiment légitimes pour donner leur avis sur les politiques publiques, comme les Mutuelles Atlantiques, d'autres sont en attente de reconnaissance au plan national (Union des Scop, Union des employeurs) ou au plan local, telle la Maison des Hommes et des Techniques qui se revendique comme un porte-voix de la culture générée par le travail auprès des « aménageurs » du territoire.

La demande de soutien par la commande publique n'est pas neuve de la part des structures d'insertion ou des coopératives de production. Au-delà de ce soutien somme toute classique, les entreprises de l'ESS manifestent un besoin d'indépendance et d'espace de créativité tout en agissant dans un cadre public. Jo Deniaud l'exprime avec force : « les Mutuelles de l'Atlantique ne sont pas des sous-traitants des politiques publiques ». La confiance et la subvention de la collectivité pour des projets innovants, en devenir, et même restant parfois à inventer, sont essentielles pour des structures telles que la Maison des Hommes et des Techniques ou encore l'USGERES.

Les structures de l'ESS ne cachent pas qu'elles ne sont pas en tous points exemplaires. Reconnaisant leurs difficultés à coopérer et se fédérer pour se rendre visibles, elles réclament de l'aide pour s'organiser et se professionnaliser. Une association d'insertion comme Océan, qui emploie 200 salariés, souligne la difficulté pour des bénévoles de gérer une entreprise de cette taille. Le statut associatif, qui est par exemple celui du Foyer de Jeunes Travailleurs, est pointé du doigt : les projets d'ESS nécessitent des structures juridiques adaptées.

Réponses et propositions des élus

Aux nombreuses attentes des acteurs de l'ESS existent des amorces de réponses de la part des élus de collectivités territoriales. Mais ceux-ci ne peuvent répondre que sur leur champs de compétence : il importe que les acteurs de l'ESS apprennent à les identifier.

Fabienne Renaud juge indispensable une meilleure synergie entre les collectivités locales, sur le territoire et entre les régions, pour mener des politiques cohérentes. Plus généralement, la reconnaissance de la plus-value de l'ESS nécessite un véritable basculement culturel. Fabienne Renaud comme Alain Yverniaud témoignent du travail continu d'explication et d'animation qu'ils doivent mener auprès des autres élus. Ce travail de persuasion n'a de portée que si les acteurs travaillent à se rendre plus visibles. Alain Yverniaud appelle à un changement d'échelle : l'ESS doit mener des projets ambitieux et ne pas se cantonner à de petites structures. C'est en affichant son expertise sur des sujets qui constituent les défis des politiques publiques (création d'emplois, cohésion sociale, accessibilité des services, structuration du territoire) qu'elle sera mieux reconnue et soutenue par les collectivités. Les acteurs doivent apprendre à dépasser leurs craintes de la récupération par les politiques.

Les élus des collectivités territoriales affirment leur volonté de donner des signaux forts pour inscrire le soutien à l'économie sociale et solidaire dans un projet politique. Des réflexions de fond sont entamées sur l'accès au marché public (cf. séquence 21). Mais la confiance soulève le problème de l'évaluation. Le respect de l'utilisateur et du salarié sont des critères primordiaux pour qu'une collectivité accorde son soutien à un projet d'ESS : les acteurs doivent le comprendre et l'accepter.

Des pistes de coopération

- ▶ Apprendre à se connaître et identifier ses interlocuteurs
- ▶ Maintenir un dialogue constant pour évacuer les malentendus et dépasser les craintes
- ▶ Mener des actions pédagogiques (éducation citoyenne)
- ▶ Travailler ensemble à des outils d'évaluation